

INSCRIPTION AU GOÛTER DES AINÉS – REGLEMENT.

1. Contexte.

Le C.P.A.S. d'Ellezelles organise un Goûter de Printemps à destination des Aînés le mercredi 17 avril 2024 de 14h00 à 16h00 en collaboration avec le Conseil communal de la Jeunesse.

2. Conditions d'accès.

- Avoir plus de 60 ans ;
- Être domicilié sur l'entité d'Ellezelles ;
- S'inscrire auprès du secrétariat du C.P.A.S. avant le 10 avril 2024 ;
- Pour les Conseillers politiques désirant participer au Goûter : s'y inscrire auprès du secrétariat du C.P.A.S. avant le 10 avril 2024 ;
- Pour les personnes ne rentrant pas dans les conditions d'âge et/ou de domicile mais ayant été invitées et inscrites par une personne de plus de 60 ans domiciliée dans l'entité d'Ellezelles : effectuer un versement de 10,00 € validant l'inscription au Goûter.

3. Modalités administratives et financières.

L'inscription aura lieu uniquement via le secrétariat du C.P.A.S. en envoyant la demande avant le 10 avril 2024 de préférence par mail à l'adresse : cpas.info@ellezelles.be ou par téléphone au 068/54.42.31.

Pour les personnes devant effectuer un paiement, dès réception de la demande, l'agent informe les personnes préinscrites en leur communiquant les modalités financières suivantes à effectuer avant la date-limite du 14 avril 2024 : paiement par virement bancaire sur le compte BE26 0910 1262 9429 du C.P.A.S. d'un montant de **10,00 €** - communication : NOM, prénom du participant, suivi de « Goûter des Aînés 2024 ».

Si au-delà de la date du 14 avril 2024, le paiement n'a pas été effectué par les personnes préinscrites, l'inscription sera considérée comme nulle.

Les inscriptions sont limitées à 100 personnes.

4. Déroulement du repas.

Le goûter de Printemps aura lieu à la salle du « Chez nous » sise 45 Rue d'Audenarde à Ellezelles, dans le respect de toutes les mesures nécessaires à un fonctionnement en toute sécurité.

Le début du Goûter est prévu à 14h00 pour se terminer aux environs de 16h00.

Il sera composé d'une assiette sucrée de produits locaux issus des commerçants d'Ellezelles accompagnée de deux boissons et de café.

Une animation « Jeux de société » proposée par les enfants du Conseil communal de la Jeunesse est prévue pour partager avec les Aînés un moment d'échange intergénérationnel.

Un déplacement vers la salle « CACS » peut être assuré gratuitement par le service « Taxi pour tous » du CPAS et ce uniquement sur réservation lors de l'inscription en fonction des demandes et des disponibilités. Les réservations du taxi se feront en fonction de l'ordre des réservations, premier inscrit pour le taxi, premier servi.

5. Remarques.

Un remboursement du montant de droit d'entrée ne pourra avoir lieu car le Goûter aura été commandé d'avance et aura été payé par le CPAS.

Le CPAS d'Ellezelles se réserve le droit de prévoir la possibilité d'annuler le repas avec remboursement des sommes versées au préalable.

Règlement arrêté en séance du Bureau Permanent du 25 mars 2024.

Fait en séance susmentionnée,

Par le Bureau Permanent,

Pour ordre,

la Directrice générale,

(Sé) Sylvie NOTARD

La Présidente,

(Sé) Pascaline LEJOUR

Pour extrait conforme,

la Directrice générale,

Sylvie NOTARD

La Présidente,

Pascaline LEJOUR

